



## Sommaire du Numéro d'Avril ;

Le Prêtre à l'Adoration. — Plan<sup>d</sup>'Instruction eucharistique : la sainte Messe par rapport à Dieu. — Précieux encouragements : Lettres de NN. SS. de Rimowski et de St-Albert. — L'Agrégation du Très Saint Sacrement (*suite*). — Nouvelle révision des Rubriques du Bréviaire et du Missel. — Réponses liturgiques. — Nos défunts. — Bibliographie : *Neuvaine au Très Saint Sacrement*.

---

## Le Prêtre à l'Adoration.

---

1. Faire en sorte qu'on vous aperçoive souvent aux pieds de l'autel où réside Notre-Seigneur.

Pour cela, il y a de bons prêtres qui ont coutume de faire leur préparation à la sainte messe et leur action de grâces dans le sanctuaire ; rien n'est meilleur. D'autres y font leur oraison et viennent de temps en temps y réciter quelques parties de leur office. Ces pratiques sont simples, ne prennent point de temps, et sans ajouter aucune peine à ce qu'on fait, elles sont à la longue d'une grande édification ; dans une paroisse, et je n'en doute pas, d'une grande bénédiction pour un prêtre. Ce qu'il faut au moins, c'est de ne manquer jamais à venir faire régulièrement tous les jours, le soir ou l'après-midi, notre adoration, à l'heure où les personnes pieuses de la pa-

roisse ont coutume de venir à l'église. C'est encore de nous montrer une fois ou deux en surplus, ne serait-ce qu'un quart d'heure chaque fois, aux pieds de Notre-Seigneur, les jours où le Saint Sacrement est exposé : ceci est vraiment de rigueur ; c'est, enfin, de nous réunir tous devant le Saint Sacrement à l'église les jours où se tiennent les conférences ecclésiastiques et la conférence pastorale, pour y adorer Notre-Seigneur pendant les dix minutes qui précèdent le repas fraternel. Vous comprenez les graves raisons qui doivent d'ailleurs nous inspirer ces pratiques. D'abord nos obligations personnelles envers Notre-Seigneur : fussions-nous seuls et dussions-nous n'être vus que de Notre-Seigneur et de ses anges, ce serait pour nous un devoir de venir le visiter. Qui visitera Jésus-Christ ? Qui fera la cour à ce divin Sauveur, si souvent et si tristement délaissé dans la solitude du temple désert ? Qui, si ce n'est avant tous les autres son prêtre ; celui qui consacre chaque jour son corps adorable, celui qui l'enferme dans cette prison du saint tabernacle, où le plus extraordinaire amour le tient captif ? Quelle tristesse, quelle agonie pour le Cœur de Jésus-Christ, si ses prêtres eux-mêmes l'abandonnent ! *Sic non potuisti una hora vigilare mecum ?* Mais de plus, comment persuaderions-nous à nos peuples de venir adorer Notre-Seigneur Jésus-Christ au Très Saint Sacrement, s'ils ne nous voyaient jamais nous-mêmes nous acquitter de ce devoir ? Comment oserions-nous même le leur proposer ? Au contraire, qu'elle puissance n'auront pas nos exhortations, au moins sur les âmes fidèles, quand toute la paroisse verra que son pasteur donne le premier l'exemple de ce qu'il conseille !

Ce fut par là que commença le saint curé d'Ars, et vous savez à quel point cet admirable prêtre réussit à renouveler dans sa paroisse la dévotion au Très Saint Sacrement, et, avec cette dévotion, la vie chrétienne tout entière.

L'auteur de son histoire nous parle "des prières, des gémissements et des larmes" de M. Vianney au pied des autels, dès le début de son ministère, alors que tout était à faire en cette pauvre paroisse, qui, à ce moment, ressemblait fort aux nôtres ; "de sa présence presque continuelle à l'église," de l'étonnement et de l'admiration de ses paroissiens, voyant "presque à toutes les heures du jour leur jeune curé, comme un ange adorateur dans le sanctuaire de cette pauvre église naguère abandonnée." M. Vianney avait dans ces premiers temps de son œuvre beaucoup de loisirs : plus tard, il dut passer les journées entières au confessionnal ; alors, il les passait aux pieds de Notre-Seigneur ;

c'est là qu'il préparait son grand ministère, depuis si fécond et si prodigieusement béni. Il avait compris, ce saint prêtre, qu'un des plus puissants moyens pour renouveler la piété dans une paroisse, c'est la dévotion au Saint Sacrement, et pour persuader efficacement cette dévotion, il jugeait avec la droiture de son bon sens chrétien, que l'exemple éclatant du pasteur devait être la prédication vivante de ses ouailles.

(à suivre)

MGR. L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS.



## Plan d'Instruction Eucharistique

La Sainte Messe : Son efficacité pour la gloire de Dieu.

*“ Calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo.”*

Toutes les créatures sont faites pour la gloire de Dieu, les créatures inanimées comme celles qui ont reçu la vie.

L'homme est au milieu de la création comme le chef et comme l'interprète de la louange et de l'hommage que tout être doit à Dieu.

Mais depuis la chute originelle, cette voix déplaît à Dieu, cet organe vicié ne peut plus lui exprimer l'adoration et les hommages qui lui sont dûs.

Jésus-Christ est venu : il a aboli toute oblation et tout sacrifice, et seule désormais la voix éloquente de son Sang montera jusqu'à Dieu.

Elle s'élève de l'autel eucharistique, exprimant parfaitement à Dieu tout ce que nous lui devons :

1. L'Adoration.
2. L'Action de grâces.
3. La Réparation.
4. La Supplication.

Ainsi que l'a défini le saint Concile de Trente.

### I

L'Adoration, par laquelle nous voulons honorer et glorifier les

grandeurs et les perfections infinies de Dieu et reconnaître ses droits sur nous par notre propre anéantissement.

Or :

1. Le sacrifice eucharistique renferme un culte infiniment parfait à la gloire de Dieu, car de sa nature, le sacrifice est un acte d'adoration. Plus le sacrifice est grand, plus grand est l'honneur que Dieu en retire....

Or, sur l'autel, ce n'est pas seulement un homme qui offre, ce n'est pas une simple créature qui est offerte, c'est Jésus-Christ, l'Homme-Dieu, égal à son Père, premier-né de toutes les créatures, chef de toute la création.

La Sainte Messe, étant un sacrifice d'une valeur infinie, contient donc un acte d'adoration infiniment glorieux à Dieu.

2. Le sacrifice est la représentation du sacrifice de la croix. Jésus-Christ y offre de nouveau à son Père tous les travaux, prières, peines, douleurs de sa vie et de sa Passion qui ont été pour Dieu la source d'une gloire infinie.

Il n'y a donc pas d'adoration plus digne de Dieu, d'hommage plus profond rendu à sa divine Majesté que le sacrifice de l'autel.

3. Outre l'hommage rendu ainsi par Jésus-Christ, la sainte Messe a encore un autre effet, c'est de permettre à l'Eglise et à tous les fidèles d'honorer parfaitement Dieu, car le sacrifice eucharistique est la propriété de l'Eglise entière. Jésus-Christ s'est confié à nous pour nous permettre de faire à Dieu un présent qui l'honore et lui plaise infiniment.

## II

L'Action de grâces, exige que les hommes offrent à Dieu de dignes remerciements pour tous les bienfaits qu'il leur a accordés : dons naturels, dons surnaturels, don de Jésus-Christ en l'Incarnation, dans la Rédemption et l'Eucharistie.

Mais ces dons sont d'une valeur infinie, et notre action de grâces sera toujours imparfaite et finie : *Minor sum cunctis miserationibus tuis*. Que faire : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi ?* — Prenons le calice du Sang de Jésus-Christ : *Calicem salutaris accipiam et nomen Domini invocabo*.

1. Dans le sacrifice de l'autel, Jésus présente à son Père comme échange de tous les bienfaits accordés au genre humain, le don de son Corps glorieux, de son précieux Sang. La sainte Messe est donc un sacrifice d'action de grâces infiniment agréable à Dieu, et qui con-

trebalance complètement tous les bienfaits divins dont le ciel et la terre sont remplis.

2. Mais nous l'offrons aussi avec Lui dans ce même but, car ce sacrifice est notre propriété. — Par là nous devenons assez riches pour rendre à Dieu un don d'une valeur sans limites, en retour de tous les *biens parfaits et des présents excellents* qu'il nous a accordés.

### III

**La Réparation**, cherche à obtenir le pardon et la rémission des fautes ( nous le verrons à la prochaine instruction ) mais aussi à réparer l'honneur de Dieu que le péché a osé blesser, et cette réparation faite par l'oblation de Jésus-Christ est infiniment puissante et surabondante.

1. Le péché avait lésé les droits de la *Justice* de Dieu, en ne lui rendant pas la part d'hommages qu'il devait, en essayant même de se les approprier ; or le culte rendu par Jésus-Christ sur l'autel égale et surpasse toutes les offenses faites à la divine Majesté.

2. Le péché avait bravé la *Toute-Puissance* de Dieu. Il lui avait refusé soumission, et se moquait de ses châtiments, — or dans l'Hostie du sacrifice, Jésus-Christ se fait impuissant, soumis et docile au dernier des hommes

3. Le péché avait insulté à l'*Amour* éternel de Dieu par l'indifférence, la froideur, et même la haine. Jésus, en embrassant l'état du sacrifice eucharistique avec tant d'empressement et de joie, donne à Dieu la preuve du plus grand amour et du plus complet dévouement à son service.

### IV

**La Supplication** expose à Dieu les besoins de l'homme et lui demande de venir à son secours : par là elle honore la souveraine Plénitude de Dieu et son infinie Libéralité.

1. La sainte Messe est le sacrifice de toute l'Eglise ; elle est l'expression de tous les besoins, de tous les désirs, de tous les souhaits, dans l'ordre naturel et surnaturel, de chacun des membres de l'Eglise et de tous les hommes. Cet appel universel, ce cri formidable de l'humanité entière, combien n'honore-t-il pas Dieu, source de tout bien ?

2. Le saint Sacrifice est le canal de toutes les grâces qui, venant du Calvaire, coulent sur le monde. Si les miracles bienfaisants de

Jésus-Christ étaient sa gloire, combien plus glorieuses à Dieu les merveilles de grâce opérées par le saint Sacrifice ! — Quel soulagement que cet écoulement de bienfaits pour son Cœur débordant de tendresse ! — Que d'actions de grâces lui vaudront ces largesses !

Nous dirons quels sont ces bienfaits dans la prochaine instruction.



## Précieux Encouragements

Nous sommes heureux de communiquer à nos Confrères une Lettre de S. G. Mgr Blais, évêque de Rimouski, approuvant et encourageant notre Œuvre sacerdotale. C'est avec plaisir et reconnaissance que tous nos Associés liront ces lignes qui expriment si bien le caractère de l'œuvre en même temps que ses avantages et ses fruits nombreux pour le peuple comme pour le Clergé lui-même :

RIMOUSKI, le 19 Février 1898.

J'ai reçu en son temps votre lettre du 5 de ce mois. Depuis deux ans passés je songeais à établir régulièrement dans mon diocèse l'Association des Prêtres-Adorateurs. Plusieurs membres de mon clergé en font déjà partie isolément, et je me suis toujours fait un devoir de les encourager à la persévérance finale dans cette excellente disposition. J'ai même réglé qu'à l'occasion des prochaines retraites pastorales dans mon diocèse, tous les Prêtres qui suivront ces exercices, feront en communauté avec l'évêque, l'heure d'Adoration devant le Très Saint Sacrement solennellement exposé.

C'est assez vous dire, mon Révérend Père, que j'approuve de tout cœur votre proposition et que je la bénis du fond de mon âme. Louer et adorer sans cesse le Très Saint Sacrement de nos autels, le Dieu-Hostie, principe de notre foi et source de tous les biens visibles et invisibles, c'est en effet, le principal ministère du prêtre, que le caractère et la vertu de son Sacerdoce ont constitué le gardien et le dispensateur des trésors inépuisables du Cœur de Jésus-Christ. Et les hommages et les supplications assidues des Prêtres-Adorateurs devant le Tabernacle de Dieu parmi les hommes, ne peuvent qu'avoir ie

triple avantage d'attirer sur le monde les plus grandes grâces dont il a besoin dans les temps plus malheureux qu'il traverse, de rendre plus intenses et plus pratiques les sentiments de foi et d'amour que les fidèles doivent entretenir envers la divine Eucharistie, et de répandre parmi eux la plus puissante et la plus salutaire de toutes les dévotions.

Ainsi donc, je suis prêt à faire tout ce qui dépendra de moi pour assurer la stabilité et le développement progressif de l'Association des Prêtres-Adorateurs dans mon diocèse, puisque le temps est arrivé de l'y établir canoniquement.

† ANDRÉ ALBERT

Evêque de Rimouski.

Mgr Grandin, le vénérable évêque de St Albert dans les Territoires du Nord-Ouest, a daigné nous exprimer ses sentiments de sympathie pour notre Association et sa satisfaction pour la publication des *Annales*. L'admirable évêque missionnaire a su comprendre, pendant ses longues années d'apostolat, comment Jésus en l'Eucharistie est le soutien et le repos de l'apôtre dans ses rudes travaux.

ST ALBERT, 17 Février 1898.

Voilà deux numéros des Annales de votre belle Association que je reçois et que je lis avec édification. Je serais heureux de pouvoir faire davantage et de vous procurer bon nombre d'associés et d'abonnés.

Je ferai part de vos petites Annales aux quelques prêtres séculiers que j'ai dans mon diocèse, et s'ils veulent s'enrôler dans votre pieuse milice, j'en serai bien content.

Que le Seigneur daigne la bénir et la répandre surtout dans le clergé ! car c'est, il me semble, la dévotion par excellence du prêtre. En me recommandant à vos prières, je vous prie, mon Révérend Père, de me croire votre tout dévoué serviteur en Jésus-Christ et Marie.

† VITAL T. EV. de St Albert, O. M. I.

Nous rappelons que tous les Confrères qui acquittent pour l'Œuvre la cotisation de \$1.00 ont droit, en plus des "Annales," à un abonnement au "Petit Messager du Très Saint Sacrement."

## L'ARCHICONFRÉRIE

## de l'Agrégation du Très Saint Sacrement.

( Suite )

2. L'Agrégation veut encore procurer à ses membres des grâces abondantes et excellentes, en les rapprochant du Sacrement de toute grâce et leur faisant part de ses inépuisables richesses ; elle veut les fortifier dans leur vie chrétienne, les animer à une fidélité toujours croissante et leur en fournir les moyens, les sanctifier enfin pour les rendre dignes du Maître très saint dont ils sont les disciples.

Il n'y a pour nous tous ici-bas qu'une chose importante et nécessaire : servir Dieu, nous garder fidèles à sa grâce et soumis à sa volonté ; lui faire hommage de notre âme avec toutes ses facultés, de notre vie avec tous ses actes ; l'honorer par l'accomplissement de nos devoirs personnels, domestiques et sociaux ; éviter le péché qui nous sépare de lui ; mériter par nos vertus les éternelles récompenses qu'il réserve aux véritables chrétiens.

Œuvre capitale entre toutes, mais en même temps difficile : œuvre qui surpasse de beaucoup nos forces laissées à elles-mêmes, et contre laquelle se liguent des ennemis et des obstacles nombreux.

Or l'adorable Eucharistie est, dans le travail de la vie chrétienne, la grande force, le grand secours. Elle nous met sous les yeux Jésus-Christ, lumière de toute vérité, modèle achevé de toute perfection morale ; elle nous associe dans la lutte et l'épreuve aux divines énergies de son sacrifice ; elle le dépose lui-même en nos âmes comme la cause intime et féconde de notre sanctification. L'Eucharistie renferme tous les trésors de la grâce et les répand avec une profusion sans mesure.

Elle contient le remède à toutes nos misères, l'abondance pour tous nos besoins, le soutien dans toutes nos faiblesses, la protection contre tous nos dangers, l'allégement de toutes nos peines. Tous les autres moyens de la grâce en découlent, se rapportent à elle, et elle les résume tous dans sa suréminence.

« Notre-Seigneur, dit le P. Eymard, opère au Très Saint Sacrement. Il travaille, il est médiateur, il sauve les âmes : il applique sa rédemption et nous sanctifie. Son action s'étend

sur toutes les créatures. Il y est le Verbe qui a dit une parole par laquelle tout a été créé, et qui conserve encore tout par sa parole...

“ Avec Jésus-Eucharistie, la lumière luit sur le monde. Avec l'Eucharistie, nous avons le pain des forts, le viatique des voyageurs, le pain d'Élie qui nous aide à arriver jusqu'à la montagne de Dieu, la manne qui nous fait supporter l'horreur du désert.

“ Avec Jésus, nous avons la consolation, le repos dans les fatigues, les troubles de notre âme, les déchirements de notre cœur.

“ En l'Eucharistie nous trouvons le remède à nos maux, le prix des nouvelles dettes que nous contractons chaque jour par nos péchés envers la justice divine : Notre-Seigneur s'offre chaque matin comme victime de propitiation pour les péchés du monde...”

Or l'Agrégation du Saint Sacrement, nous mettant en rapport plus intime avec le Dieu de l'Eucharistie, nous engageant à l'Adoration, à la sainte Messe, à la Communion fréquente et à toutes les œuvres du culte eucharistique, nous donne un droit tout spécial aux bénédictions et aux faveurs spirituelles dont Jésus-Hostie est le dispensateur souverain. Elle est un gage de sa protection, de son amitié bienfaisante : elle nous procure des secours sans nombre pour accomplir ses préceptes et faire croître en nous chaque jour la vie de la grâce : — elle fait de nous, au milieu d'un monde qui le poursuit de sa haine ou de son indifférence, des serviteurs aimants, généreux, fidèles, toujours prêts à nous dévouer et à nous sacrifier pour Lui.

C'est là encore le *règne de Jésus-Christ*, son règne intérieur en nous, celui qu'il désire le plus et qui le glorifie mieux que tout autre : — et c'est par là que l'Agrégation du Très Saint Sacrement achève de réaliser son noble programme : *Adveniat Regnum Tuum !*

#### RECOMMANDATIONS AUX PRIÈRES.

Les Communion pasciales.—Plusieurs Neuvaines au Très Saint Sacrement.—La cause de béatification du vénéré Père Eymard dont le procès vient de commencer.—Un de nos confrères gravement malade.—Une affaire importante pour la gloire du Très Saint Sacrement.—Le Noviciat du Très Saint Sacrement à Montréal.—Plusieurs vocations eucharistiques.—La diffusion du “ Petit Messenger du Très Saint Sacrement.”

## NOUVELLE REVISION DES RUBRIQUES

## DU BREVIAIRE ET DU MISSEL



La bienveillante communication d'un document qui vient d'être publié par la Sacrée Congrégation des Rites en date du 7 janvier 1898 nous permet de commencer dès maintenant la publication des modifications faites aux rubriques pour les mettre en harmonie avec les décrets parus en ces derniers temps.

Nous donnerons chaque mois une partie de ce travail qui, nous l'espérons, intéressera nos confrères. Les mots inscrits en caractères *italiques* indiqueront les modifications faites à l'ancienne rubrique.

Nous ne reproduirons que les numéros de la rubrique qui ont été modifiés.

ADDENDA ET VARIANDA IN RUBRICIS GENERALIBUS  
BREVIARII ROMANĪ.

I. De Officio Duplici.

2. Festum duplex celebratur aut de eodem fit commemoratio eo die quo cadit, nisi illud contingat transferri *au penitus omitti*, ut dicetur in Rubrica de Translatione festorum.

6. Preces ad Primam et Completorium, et suffragia de sancta Maria, sancto Joseph, Apostolis, *Titulo*, et Pace ad Vesperas et Laudes non dicuntur in officio duplici, ut etiam in propriis eorum rubricis dicetur.

II. De Officio semiduplici.

2. De festo semiduplici fit de eo die quo cadit, aut de illo ponitur commemoratio, *vel penitus omittitur*, ut dicetur in Rubrica de Translatione festorum.

IV. De Dominicis.

1. De Dominica semper fit Officium in Dominicis Adventus, et in Dominicis a Septuagesima usque ad Dominicam in Albis inclusive, quocumque festo duplici, vel semiduplici adveniente : quia tunc Festum transfertur, aut de eo fit commemoratio, *aut penitus omittitur* (ut in rubr. de Translatione Fes-

torum dicitur), nisi illud festum sit *duplex primæ classis* ; quia tunc fit tantum de hujusmodi Festo, cum commemoratione Dominicæ ; quibusdam Dominicis exceptis, ut dicitur in Rubrica de commemorationibus. In aliis Dominicis per annum fit de Dominica, etc.

### VII. De Octavis.

Jusqu'ici les auteurs doutaient si pendant l'octave de l'Épiphanie, on pouvait célébrer une fête de première classe autre que celle du Patron, du Titulaire et de la Dédicace, énumérées dans les anciennes Rubriques. C'est pourquoi dans la nouvelle révision des rubriques la S. C. R. a supprimé l'énumération des fêtes et dit simplement :

3. Infra Octavam Epiphaniæ fit tantum de *Duplicibus primæ classis* (non tamen in die octava.) cum commemoratione Octavæ.

### VIII. De Officio S. Mariæ in Sabbato.

5. Dicuntur Preces Dominicales ad Primam et Completorium et fiunt suffragia consueta de Sto Joseph, de Apostolis, de Titulo, et de Pace, et tempore Paschali sola commemoratio de Cruce, ut in secunda Feria post octavam Paschæ.

### IX. De Commemorationibus.

Commemorationes fiunt hoc modo : Post Orationem diei in primis Vesperis dicitur Antiphona quæ posita est ad *Magnificat*, et in Laudibus quæ posita est ad *Benedictus*, in communi (si proprium non habuerit) conveniens ejus Officio, cujus fit commemoratio. Post Antiphonam dicitur Versus, inde sumendus, unde sumpta est Antiphona, scilicet post Hymnum Vesperarum et Laudum : deinde dicitur Oratio. Si Antiphona et Versus festi *simplicis*, de quo fit Commemoratio, sumenda essent ex eodem Communi, unde sumpta sunt in officio diei, in Festo Commemorationes variantur, ita ut in Vesperis sumantur ex Laudibus, et in Laudibus ex primis Vesperis ejusdem Communis, nisi aliter signetur. *Si vero ex eodem communi, unde sumpta sunt in officio diei, sumenda essent Antiphona et Versus Festi redacti ad instar simplicis, tunc in primis Vesperis Antiphona et Versus sumantur e secundis, si Festum utrasque Vesperas habeat ; in Laudibus e primis Vesperis, et in secundis Vesperis Antiphona sumatur e Laudibus et Versus e primis Vesperis, nisi aliter signetur : excepto*

*casu, quo commemoratio alicujus S. Virginis facienda sit in Festo alterius S. Virginis ; tunc enim in primis Vesperis pro S. Virgine de qua agitur Commemoratio, Antiphona sumenda erit e Laudibus. Quando vero Festum ad instar simplicis recolendum Commemorationem in secundis Vesperis ob Festum duplex primæ vel secundæ classis immediate sequens non habeat, fit ut supra dictum est de Festis simplicibus. Et similiter si in secundis Vesperis sanctæ Angelæ Mericiæ, aut alterius sanctæ novem lectionum fieri debeat Commemoratio B. Mariæ, pro ejus Officio in sequenti sabbato celebrando, ne repetatur v. Diffusa est gratia, dicatur v. Benedicta tu, ex Laudibus. Si item occurrat, ut eadem sit Oratio Festi de quo fit Officium, et ejus de quo fit Commemoratio, mutetur Oratio pro Commemoratione in aliam de comuni. Si de Tempore fiat Commemoratio, de Dominica scilicet, vel Feria, Antiphona et Versus ante Orationem eodem modo sumatur ex proprio de Tempore, si habuerit proprium, alioquin de Psalterio, Oratio vero ex proprio de Tempore.*

On a introduit ici le mot *simplicis*, pour distinguer ce paragraphe du suivant qui traite des fêtes réduites *accidentellement* au rang des fêtes du rite simple.

(A suivre)



## Réponses Liturgiques

Peut-on interrompre le Bréviaire pour la récitation de l'*Angelus* ?

*Rép.* Il semble que oui, parce que l'opinion commune des théologiens est que l'on peut interrompre le Bréviaire par quelque prière courte : or l'*Angelus* paraît devoir être rangé parmi les prières courtes. Mais il importe de ne pas renouveler souvent ces prières vocales.

Doit-on enlever ou voiler les reliques des saints quand le Saint Sacrement est exposé le jour de la fête du saint ?

*Rép.* On ne doit jamais, règle générale, exposer en même temps le Saint Sacrement et les reliques des saints.

Mais dites-vous, c'est le jour de la fête du saint, les reliques étaient exposées, et ce jour-là la coutume exige l'exposition du Très Saint Sacrement. Que faut-il faire ? Ne pas faire les deux expositions en même temps. Or comme l'une de ces expositions est infiniment plus digne que l'autre, il faut faire la plus digne et cesser l'autre.

A quelle heure peut-on commencer la récitation des Petites-Heures ?

*Rép.* Les canonistes enseignent qu'on le peut *validement* avant l'aurore si l'on a une bonne raison. Le peut-on licitement ? Gury l'affirme comme plus probable. On trouve aussi dans l'*Examen ordinandorum* de Saint Liguori cette indication : *Tempus autem Horarum incipit a media nocte ad meridiem*. On peut donc suivre en toute sûreté ce sentiment.

Un prêtre absent de son diocèse est-il tenu de réciter l'oraison commandée par son évêque ?

*Rép.* Oui, il doit le faire chaque fois qu'il dit la Messe de son office, c-à-d. quand il célèbre dans une chapelle privée ou quand le rite de l'office célébré au lieu où il se trouve lui permet de suivre son *Ordo*.

Quand il y a une oraison prescrite *pro defuncto episcopo vel papa*, doit-on dire cette oraison la dernière ? Est-elle implicitement comprise dans la première quand on en dit trois ? Et si la messe n'en comporte qu'une, doit-on l'ajouter à celle-là ?

*Rép.* 1. Quand il y a une oraison prescrite pour un évêque défunt, cette oraison se dit l'avant-dernière parce que la dernière est toujours *Fidelium*. Dans ce cas, on dit quatre oraisons.

2. Elle n'est pas implicitement comprise dans la première, parce que cette première se rapporte à tous les évêques en général, tandis que l'autorité en réclame une spéciale. A cela il n'y a aucune difficulté, puisqu'il y a une oraison spéciale pour un évêque ; *Da nobis, Domine, ut animam famuli tui N. Episcopi, etc.*

3. S'il n'y a qu'une seule oraison à la Messe, on omet l'oraison commandée. *S. R. C. 15 Juii 1884.*

Au verset du premier Nocturne de l'Office des Morts récité pour un défunt doit-on dire : *Erue animam ejus ?*

*Rép.* Voici ce que répondit à une question semblable la Sacrée Congrégation (7 Sept. 1816) *Nihil immutandum*. Or le Rituel Romain n'emploie jamais que le pluriel.

#### Erratum.

La réponse du dernier No. au sujet des cierges bénits doit être ainsi complétée. Il n'y a pas de simonie *juris divini*, à vendre des objets bénits, pour la raison donnée dans la réponse, mais il y aurait ce qu'on pourrait appeler simonie *juris ecclesiastici* à cause des décrets de la S. C. des Indulgences qui interdisent cette vente.



## COTISATIONS RECUES

## PENDANT LE MOIS DERNIER

Nn. 80 : \$ 0.50 — 111 : \$ 1.00 — 225 : \$ 1.00 — 237 : \$ 1.00 — 343 : \$ 1.00 — 375 : \$ 1.00 — 533 : \$ 0.50 — 541 : \$ 1.00 — 585 : \$ 1.00 — 668 : \$ 1.00 — 669 : \$ 1.00 — 675 : \$ 1.00 — 680 : \$ 1.00 — 781 : \$ 1.00 — 782 : \$ 1.00 — 789 : \$ 1.00 — 797 : \$ 2.00 — 824 : \$ 0.20 — 832 : \$ 1.00 — 857 : \$ 0.20 — 898 : \$ 1.00 — 899 : \$ 1.00 — 931 : \$ 1.00 — 936 : \$ 1.00 — 977 : \$ 2.00 — 984 : \$ 0.80 — 1014 : \$ 1.50 — 1029 : \$ 2.00 — 1031 : \$ 1.00 — 1041 : \$ 1.00 — 1048 : \$ 1.00 — 1054 : \$ 1.00 — 1102 : \$ 1.00 — 1105 : \$ 1.00 — 1129 : \$ 1.00 — 1135 : \$ 1.00 — 1145 : \$ 1.00 — 1147 : \$ 0.50 — 1158 : \$ 1.00 — 1184 : \$ 0.50.

## MESSE ANNUELLE

## Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de 701 à 800, de vouloir bien célébrer durant le mois d'Avril, la messe prescrite pour les Associés défunts.

## NOS DEFUNTS

Rév. M<sup>r</sup>. Cyrille Deslauriers, curé de St Philomène, diocèse d'Ottawa.

## “ Neuvaine au Très Saint Sacrement ”

Nous venons de terminer l'édition en volume de la *Neuvaine au Très Saint Sacrement* parue dans le *Messenger* du mois dernier, et qui a été si goûtée de nos pieux lecteurs. C'est, dans sa nouvelle forme, un gracieux opuscule de 16 pages, imprimé avec soin sur très beau papier, avec encadrement à chaque page et couverture en couleur. L'exécution en est vraiment artistique, ce qui, joint au mérite du fond, nous fait espérer de voir ce volume se répandre rapidement et abondamment. Nous avons voulu qu'il restât, par son bas prix, à la portée de tous, et voici dans quelles conditions nous pourrions l'adresser, franc de port, à toutes les personnes qui nous en feront la demande :

Un exemplaire .....	4 cents
La douzaine .....	30 cents
Le cent .....	\$ 2.25.